

*Association ki-6-col*  
*28 rue Gambon*  
*18014 Bourges*

Bourges, le 30/08/2016  
Mairie de Bourges  
Service Communications  
11, rue Jacques Rimbault  
CS 50003  
18020 BOURGES Cedex

A l'attention de Danielle SERRE

Madame,

Nous souhaitons répondre à votre courrier du 29 courant concernant notre inscription à la fête des associations de Bourges.

Tout d'abord, permettez nous pour le moins de nous étonner de la réponse tardive de vos services compte tenu de la raison évoquée. Moins de 15 jours avant l'évènement, c'est se moquer véritablement de l'aspect organisation que demande ce type de préparation.

D'autre part, le motif invoqué pour nous refuser cette manifestation s'apparente tout bonnement à une censure pure et simple et un déni de démocratie.

En effet nous vous rappelons l'objet de notre association tel que libellé dans les statuts.

**Article 2**

*Cette association a pour objet : développement et soutien de toutes les initiatives visant à favoriser la participation de tous à la construction d'un nouveau modèle social solidaire et écologique.*

Notre association met en place ou soutient différents projets émanant d'individu, d'autres associations ou de collectifs allant dans le sens de l'objet.

L'année dernière nous avons donc un stand présentant notre association, ainsi que des exemples de différentes actions passées ou en cours. Nous avons des photos à votre disposition si besoin. Nous avons d'ailleurs un coin réservé à l'action anti-nucléaire dans le département puisque nous épaulons les associations dont nous faisons partis. Nous avons également une petite présentation du collectif Luttés Séraucourt que nous soutenons et auquel nous apportons ponctuellement notre aide comme conformément à nos statuts.

Nous n'avons donc à aucun moment divergé de notre objet statutaire et ce stand était bel et bien de promouvoir l'association et ses actions.

Quant à « l'esprit » de la fête des associations, nous n'avons pas vu sur le site de la ville cette notion, par contre si nous nous référons au règlement de cette manifestation, nous notons que nous avons respecté toutes les modalités.

SAUF une en fait, celle de déplaire à la municipalité de Bourges. Dans ce cas, votre courrier s'apparente à de la CENSURE et nous ne saurions accepter cela.

Dans votre règlement, « *les associations doivent respecter la liberté de pensée* ». (ligne 4 du premier paragraphe).

Visiblement cela ne s'applique pas aux organisateurs.

Nous vous informons qu'une riposte médiatique sera mise en place dans les prochains jours afin de dénoncer ce despotisme.

Sincères salutations.

Pour l'association  
Le président